

INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2017/2018

INSCRIPTION EN MAIRIE À PARTIR DU MARDI 18 AVRIL 2017

Sont concernés les enfants qui entrent :

- en petite section de maternelle
- au CP
- et les nouveaux arrivants dans la commune.



DOCUMENTS A FOURNIR

Photocopies du justificatif de domicile, du livret de famille et le carnet de santé de l'enfant (vaccins)

Il vous sera délivré un certificat d'inscription qu'il faudra remettre à la Directrice de l'école